









16-17 JUIN

CONGRÈS

2021 I LEYME





INTRODUCTION

Après une lutte inédite contre la réforme des retraites par points, et dans un contexte inédit suite à la pandémie du Covid 19, se tiendra, reporté d'un an, notre 52° congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT du Lot les 16 et 17 juin 2021 à Leyme.

Ce document adressé à tous nos syndicats est un outil pour débattre avec l'ensemble de nos syndiqués et préparer le congrès. Il n'est pas figé et peut être modifié par les amendements que vous y apporterez et qui pourront être votés au congrès.

La lutte pour nos retraites, la crise sanitaire, l'état « d'urgence », la crise économique qui s'en

suit, ont mis en lumière nos forces et nos faiblesses. Pour une CGT plus forte sur notre département, nous avons besoin de syndicats réside essentiellement dans notre capacité à faire de chaque syndiqué un acteur à part entière de la démarche revendicative CGT pour gagner: nos élections professionnelles, nos revendications et de nouveaux syndiqués. Au travers de nos résolutions, notre ambition est d'être un point d'appui pour construire cette force indispensable si nous voulons imposer durablement d'autres choix de société que ceux du capitalisme. Cette crise inédite a mis au grand jour les inégalités, les injustices encore plus criantes. Pendant que le capital se gave, les premiers de corvée trinquent. Les incohérences du capitalisme, les délocalisations, la casse des

forts, et d'Unions Locales fortes. Cette force

services publics ont révélé

combien ces activités essentielles dont nos vies dépendent, étaient mises en péril par ses logiques financières. C'est une chance inouïe, pour la prise de conscience des travailleurs. Allons à la bataille d'idées, faisons connaitre nos propositions pour un monde plus juste,

plus solidaire: sécurité sociale, nouveau statut du travailleur salarié, 32 heures... et pour un monde durable, respectueux de

Amendements

Pour être pris en compte et proposé au vote du congrès, les amendements

doivent porter uniquement sur les résolutions et parvenir par écrit à la commission des amendements 52° congrès de l'Union Départementale CGT, avant le 16 juin 2021.

INTRODUCTION



l'homme et de l'environnement. Mettons en œuvre cette démarche à partir de nos résolutions qui porteront sur les 4 grands thèmes suivants :

- Vie syndicale
- Représentativité
- Nos ambitions revendicatives
- Fonctionnement de l'UD

Bien évidemment, la vocation de ce congrès ne sera pas de revenir sur les orientations décidées au 52^e congrès confédéral, mais de définir leur mise en œuvre dans notre département. Au-delà de l'objectif de renouveler nos orientations et notre commission exécutive (CE), le congrès de l'UD sera une opportunité offerte à chaque syndicat pour faire vivre la démocratie et le débat dans le syndicat en initiant une assemblée des syndiqués, auxquels peuvent être invités des membres de la CE.

Comptant sur la participation active de tous, nous vous souhaitons une excellente préparation au congrès.

Vive notre 52^e congrès et Vive la CGT!





Le contexte général

Une austérité croissante et la fracture métropole et territoriale qui s'accentue. Situation amplifiée par la crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an, et qui aggrave les conditions sociales des salariés, retraités, jeunes, privés d'emploi et précaires. Depuis notre dernier congrès, des transformations importantes ont marqué une fois de plus le paysage politique, économique et social. L'élection de Macron grâce à une abstention qui a atteint des records (supérieure à 57 %) a donné le pouvoir à un pur produit de la finance et du capital: Macron et son gouvernement.

Alors que les salaires, les minima sociaux stagnent ou régressent et que la précarité augmente,

Alors que le chômage de masse bat des records, qu'il atteint les jeunes, les séniors, les femmes. Il touche aussi largement les personnes en situation de handicap...

Alors que les conditions de travail se dégradent sous l'exigence d'une productivité renforcée et avec la mise en place de nouvelles contraintes sanitaires (télétravail, masques, distanciation sociale...)

Après les attaques permanentes subies par les salariés, lois Rebsamen, Macron et El Khomri dites « lois travail » et après bien d'autres réformes néfastes: ANI (télétravail, santé travail...), retraites, chômage, Inspection du travail, prud'homie... et la succession de PSE engagés sous couvert de crise sanitaire: la COVID a bon dos!

Alors que les Services Publics ont montré leur utilité, les attaques permanentes pour les démanteler se poursuivent (hôpitaux, écoles, bureaux de poste, transports, perceptions, énergie...), en même temps que nos territoires (loi NOTRE). Sans parler de la loi 3D voir 4 D (décentralisation, différenciation déconcentration et décomplexification) qui donnera aux préfets les pleins pouvoirs et créera des califes à la place du calife qui pourront décider d'un maillage des services publics sur un territoire (différent du territoire voisin) et tant pis si cela ne convient pas à toutes les attentes des habitants de ce territoire!...

... Macron, le président des banques, a promis monts et merveilles aux citoyens. Vous connaissez le programme: le droit du travail atomisé, des prestations sociales en chute libre, des retraites individualisées et en baisse, 120000 suppressions d'emplois



dans la fonction publique... Et maintenant, l'état d'urgence brandi comme un étendard pour museler la population et ses revendications (loi de sécurité globale).

Avec la crise économique déjà existante, la pandémie a en réalité, offert aux dirigeants du grand capital, une occasion privilégiée d'amplifier de nouvelles formes de domination du travail, et de remettre en cause l'ensemble des avancées sociales existantes dans les entreprises.

Lois Macron et atomisation du droit du travail! Baisse des allocations logement! Suppression de l'ISF et de la Flat tax!!!

(Merci Macron)

Remaillage complet du territoire!
Baisse des droits pour les privés d'emploi avec la réforme de l'assurance chômage!
Et cerise sur le gâteau: Réforme des retraites: retraites à points!!!

Certes ces réformes sont suspendues, mais elles ne sont pas abandonnées!

Les fréquentes prises de parole de notre cher ministre de l'économie, le démontre! Derrière cela c'est toute notre Sécurité Sociale conquise grâce à nos luttes qu'il souhaiterait servir sur un plateau à la Finance et au Capital.

La mainmise et la puissance du capitalisme ne concerne pas seulement la France, c'est toute l'Europe qui est sous son joug.

C'est à cause de ces politiques antisociales qui s'amplifient aujourd'hui, que l'extrême droite, en France et dans toute l'Europe gagne du terrain.

Les menaces sur la démocratie n'ont jamais atteint un tel niveau. Ce type de désespoir est le terreau idéal pour le RN et les partis d'extrême droite.

Notre combat en vertu des valeurs de la CGT contre ces idéologies, n'en prend que plus d'importance... redoublons d'efforts dans nos organisations pour que ces idées, soient bannies.



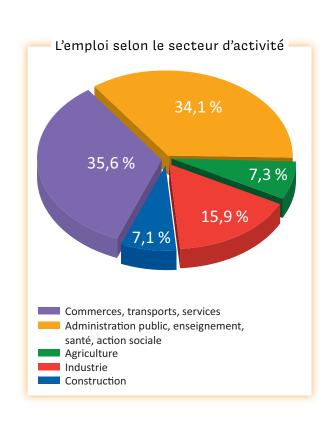


Le Département du Lot

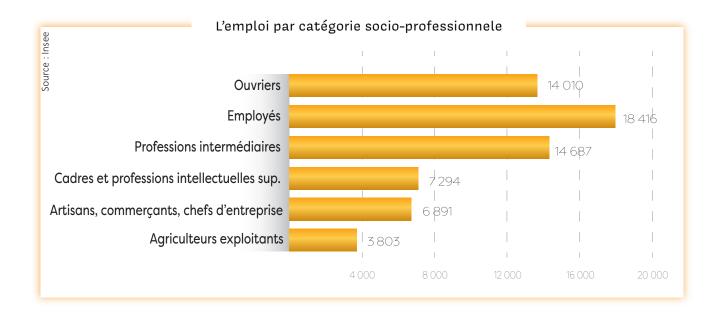
Population	173 828
Postes salariés	38 115
dont domaine public	14016
Retraités	57134
Nombre adhérents CGT actif (2018)	1450
% syndicalisation	3,80 %
Nombre adhérents CGT retraités (2018)	323
% syndicalisation	0,57 %
Nombre d'établissement (au moins 1 salarié)	5 792
Nombre de base CGT (réglant CoGéTise 2018)	130

Le Lot est resté un département rural: environ 70 % de sa population habite en zone rurale. Son taux de chômage augmente comme partout en France et atteint 12,3 % de la population active.

Le tissu économique lotois se caractérise par ses petits établissements (au sens INSEE). Il existe 21 104 entreprises implantées dans le Lot, dont 10,9 % n'ont aucun salarié. 74,8 % de ces entreprises ont 1 à 9 salariés, et seulement 14,3 % d'entre elles ont 10 salariés ou plus. Prés de 13 000 salariés travaillent dans les Très Petites Entreprises (de moins de 11 salariés). L'emploi salarié lotois se maintient difficilement en raison d'importantes pertes d'emplois dans l'intérim et la construction ainsi que dans l'aéronautique sans compter les milieux de la restauration, de l'hôtellerie et de la culture à l'arrêt depuis plusieurs mois. Les principaux établissements employeurs lotois et l'activité qu'ils génèrent sont dispersés sur le territoire. Ils appartiennent







à la sphère publique ou à l'industrie, avec des établissements hospitaliers comme l'hôpital Jean Rougier à Cahors et l'institut Camille Miret à Leyme. Dans l'industrie, deux secteurs d'activités fournissent à eux seuls près de la moitié des exportations lotoises:

- les industries alimentaires diverses, comme l'établissement de conserverie de fruits et de confitures Andros sur Biars-sur-Cère et ses filiales
- la construction aéronautique et spatiale avec notamment Ratier-Figeac et Figeac Aéro et leurs sous-traitants

L'agriculture occupe toujours une place importante mais le nombre d'emplois agricoles (7,4 % de l'emploi total) continue de diminuer, de manière plus marquée que sur le territoire national. Le nombre d'exploitations agricoles s'érode régulièrement ainsi que la superficie agricole utilisée.

Le Lot, deuxième département le plus âgé de France, abrite de nombreux retraités.

Les retraités ou pré-retraités sont proportionnellement plus nombreux dans le Lot: 38,4 % contre 29,7 % en Occitanie et 20,5 % en métropole, soit de loin la proportion la plus importante des départements de la région.



L'implantation CGT, nos Adhérents:

Le syndicat est l'outil sur lequel s'appuie notre démarche, c'est lui qui permet l'émergence et le développement de la vie et de la démocratie syndicale.

Ses fonctions sont multiples. Il est important d'en rappeler les principales:

- Élaborer avec les salariés les revendications;
- Construire le rapport de force;
- Animer les négociations;
- Mettre en œuvre la démocratie syndicale;
- Former et informer les syndiqués avec les ULs et leur UD;
- Construire et faire vivre les orientations de la CGT;
- Participer dans sa mesure et être acteur de la réussite des initiatives professionnelles et interprofessionnelles.

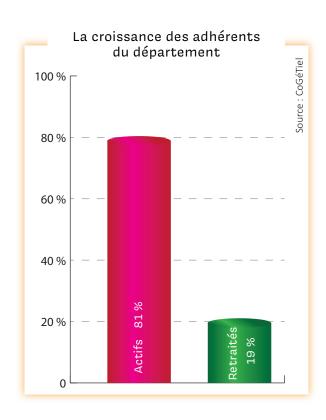
La qualité d'une organisation c'est à la fois son activité revendicative de terrain, la justesse de ses initiatives, de ses propositions, sa démarche combative, sa qualité de vie syndicale.

Mais ces qualités sont tributaires avant tout de son implantation, de ses forces organisées structurées et de ses capacités de direction, notamment en matière de politique des cadres. Concernant la création de syndicats et notre implantation dans les entreprises, nous sommes en progression, vis-à-vis de notre dernier congrès. Nous avons de nouveaux syndicats comme au Parc animalier de Gramat, la DIACE ainsi qu'à la crèche parentale de Vayrac ou encore à l'hôpital de St-Céré. Nous nous sommes aussi implantés dans des entreprises comme la coopérative CAPEL, La Mission Locale 46, RERTR, Campéole, Ambulot ou Franciaflex par le biais de l'accompagnement CGT lors des élections professionnelles.

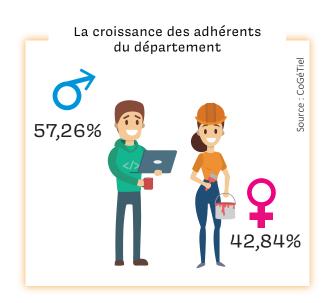
Pourtant, le nombre de nos syndiqués dans le Lot baisse année après année, dans un contexte démographique vieillissant et d'une continuité syndicale faible.

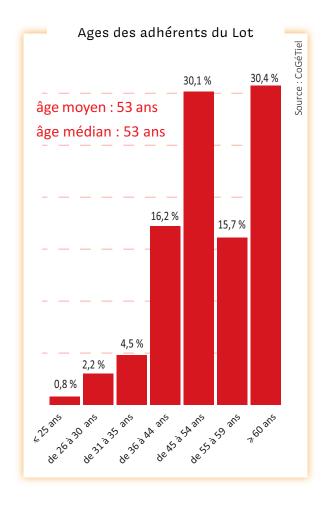
	actifs	retraités	total
2017	1535	333	1868
2018	1419	354	1773
2019	1346	316	1662
2020	1075	252	1327





La féminisation de notre organisation reste stable depuis notre dernier congrès: ainsi le nombre de syndiquées passe de 42,65 % à 42,84 %. En revanche nous avons encore du travail dans le rajeunissement de la CGT dans le Lot: l'âge moyen des syndiqués est de 53 ans et le nombre de syndiqué(e)s retraité(e)s est de 19 %.







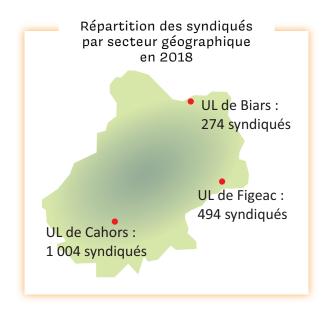
Au niveau des professions, c'est la Fédération de la Santé qui arrive en tête avec 295 adhérents, suivi de la :

- Fédération des Services Publics : 283 adhérents;
- Fédération des métaux :
 250 adhérents ;
- FAPT: 159 adhérents;
- Fédération des Cheminots:
 158 adhérents;
- FNME: 122 adhérents.

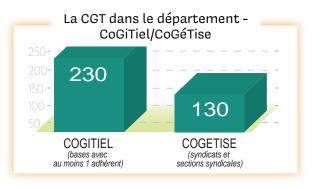
Nombre de syndiqués par champ fédéral	
Pour 1773 adhérents payés à CoGéTise (exercice clos 2018)	

1 out 1110 deliterents payor a cocorno (exercise cios 2010)			
35	MARINS	0	
158	METAUX	250	
16	ORGA SOCIAUX	54	
49	POLICE	0	
82	PORTS ET DOCKS	5	
19	PROF-VENTES	0	
9	SANTE	295	
159	SERVICES PUBLICS	283	
50	SOC-ETUDES	1	
5	SPECTACLES	12	-
58	THC	0	éTise
122	TRANSPORT	70	CoGé
26	TRAV. ETAT	1	3
0	UFSE	12	rce
1	VERRE ET CRE.	0	Source
	35 158 16 49 82 19 9 159 50 5 58 122 26 0	35 MARINS 158 METAUX 16 ORGA SOCIAUX 49 POLICE 82 PORTS ET DOCKS 19 PROF-VENTES 9 SANTE 159 SERVICES PUBLICS 50 SOC-ETUDES 5 SPECTACLES 58 THC 122 TRANSPORT 26 TRAV. ETAT 0 UFSE	35 MARINS 0 158 METAUX 250 16 ORGA SOCIAUX 54 49 POLICE 0 82 PORTS ET DOCKS 5 19 PROF-VENTES 0 9 SANTE 295 159 SERVICES PUBLICS 283 50 SOC-ETUDES 1 5 SPECTACLES 12 58 THC 0 122 TRANSPORT 70 26 TRAV. ETAT 1 0 UFSE 12

Répartition des syndiqués



L'état des lieux est issu des données du CoGéTise, il ne reflète pas la réalité : certains syndicats constitués (si l'on regarde les mêmes chiffres issus de CoGiTiel) n'ont pas effectué tous les reversements.



Cela a une incidence pour l'UD et les ULs, en termes d'organisation et de connaissance de nos adhérents et des entreprises où nous sommes implantés.

Incidence financière aussi pour l'UD et les ULs qui ne reçoivent pas la cote part des adhérents de leur territoire.

La vie de notre organisation en dépend, saisissonsnous de ce problème. Remettons une véritable culture d'organisation dans la vie de la CGT du Lot.

REGLES DU MANDATEMENT ET VOTE



Le congrès de l'Union Départementale est celui de tous les syndicats et des sections, la propriété des syndiqués de l'UD CGT 46.

Le mandatement, c'est quoi?

C'est la représentation du syndicat au congrès.

C'est la décision de tous les syndiqués de son syndicat de mandater la ou le camarade pour participer au congrès pour qu'elle ou qu'il soit porteur (se) de la richesse des débats et des propositions collectives.

Il est important de s'assurer lors du mandatement de la prise en compte des spécificités catégorielles dans le syndicat.

Le mandatement et le vote à quoi ça sert?

Durant les travaux, chaque délégué(e) est appelé(e) à voter, sur l'ensemble des résolutions du document, de participer aux débats, et à voter la composition de la future direction de l'UD (la CE).

Qui y participe?

Les délégués (es) des syndicats du Lot ayant acquitté leurs cotisations par le biais de CoGeTise au 26 février 2021 des cotisations 2017, 2018, 2019 et 2020.

Les élus de la CE sortante sont invités de droit au congrès et peuvent être délégués mandatés par leur syndicat.

Calcul du nombre des délégués :

- de 1 à 50 timbres mensuels réglés :
 1 délégué,
- de 51 à 150 timbres mensuels réglés :
 2 délégués,
- de 151 à 250 timbres mensuels réglés:
 3 délégués,
- de 251 à 350 timbres mensuels réglés:
 4 délégués,
- de 351 à 400 timbres mensuels réglés :
 5 délégués,
- au delà par tranche de 300 timbres mensuels réglés:
 - 1 délégué supplémentaire

Exemple: le syndicat Pays de Cahors territoriaux qui a versé en moyenne sur 2017, 2018, 2019 et 2020: 1012 timbres à l'UD, aura droit à 7 délégués.



REGLES DU MANDATEMENT ET VOTE

Chaque délégué mandaté a droit à un nombre de voix calculé sur la base de la moyenne des cotisations versées (moyenne des cotisations 2017, 2018, 2019 et 2020).

- Pour les actifs: 1 voix pour 10 cotisations mensuelles
- Pour les retraités: 1 voix pour 10 cotisations mensuelles

Répartition et calcul des voix :

1012/10 = 101,2 voix, on appliquera la règle de l'arrondi, donc 101. Chaque délégué aura 101/7 = 14,42 donc 14 voix arrondies au supérieur.

La situation liée à la crise sanitaire nous a conduit à décaler le congrès prévu en 2020 à 2021. En ce mois de mars 2021, les salles pour réunir les congressistes sont encore fermées et les possibilités d'accueil à venir sont inconnues (ouvertures des salles avec jauges?).

Dans ce contexte, afin que le congrès puisse se maintenir, nous pourrions être amenés à limiter le nombre de délégués pour les plus importantes délégations, le but étant de permettre que tous les syndicats soient représentés. Le nombre de voix par syndicat restant inchangé.

L'élection de la Commission Exécutive (direction de l'UD): comment se passe l'élection?

La liste des candidatures est arrêtée par la commission des candidatures.

Cette liste est publiée par ordre alphabétique et est donnée aux délégués à leur arrivée au Congrès.

Elle est élue par les délégués présents au congrès et représentant leur syndicat. Le nombre minimum et maximum de ses membres est déterminé avant le congrès. Chaque candidat(e) est élu(e) à la majorité des délégués représentant leur syndicat par leur nombre de voix

Elle assure la direction de la CGT et la mise en œuvre des orientations prises lors du congrès.

Toutes les opérations concernant les votes sont placées sous le contrôle et la responsabilité de la « commission mandatement ».



Syndicalisation

Depuis notre dernier congrès, nous n'avons pas progressé dans le nombre de syndiqués. Au contraire nous en avons encore perdu!

En 2017, l'ensemble des bases a réglé (source CoGTise):

1356 syndiqués « O/E » 155 syndiqués « UGICT » 24 syndiqués « Privé d'emploi » 333 syndiqués « retraités » soit 1868 adhérents.

En 2018, l'ensemble des bases a réglé (source CoGTise) :

1252 syndiqués « O/E »
149 syndiqués « UGICT »
49 syndiqués « Privé d'emploi »
323 syndiqués « retraités »
soit 1773 adhérents.
- 5,09 % par rapport à 2017.

Nous devons reprendre le travail afin de nous inscrire dans la dynamique du renforcement de la CGT, remettre la démarche CGT au sein de la vie de nos syndicats!

Il nous faut maintenant aller plus loin et plus vite dans la syndicalisation, seule condition

au rapport de force qu'il nous faut construire ensemble.

Le potentiel est pourtant énorme, surtout compte tenu de l'indice de confiance des salariés envers la CGT.

Nous constatons aussi un écart important entre les résultats que nous faisons lors des élections professionnelles et le nombre de syndiqués CGT. Pourtant quand nous nous donnons la possibilité de rencontrer les salariés sur leur lieu de travail, les résultats sont là comme le montre la création de nouvelles bases sur l'UL de Biars: DIACE, Parc Animalier de Gramat, Crèche parentale de Vayrac et hôpital de Saint Céré; sur l'UL de Cahors: RERTR, Mission Locale, Franciaflex...

La CGT doit aller vers les salariés là où ils sont. Nous devons impérativement dans nos Unions Locales, dans nos syndicats avoir cette volonté de rencontrer, de débattre et de communiquer avec tout le monde

La défense individuelle et collective des intérêts des salariés nécessite un rapport de force tant dans l'entreprise que dans la société. C'est donc l'engagement du plus grand nombre qui permettra de transformer la société dans le sens de la réponse aux besoins des Femmes et des Hommes, et de l'égalité entre toutes et tous.

Qui d'autre que nous, syndiqués CGT, peut aller à la rencontre, au débat avec



nos collègues, nos voisins, les salariés de entreprise d'à côté?

Nous devons déployer nos syndiqués, nos militants, créer les initiatives pour aller au-devant des travailleurs, des usagers, des riverains.

Se renforcer là où nous sommes, assurer la continuité syndicale, s'implanter là où nous ne sommes pas, voilà les solutions!

La construction du rapport de forces passe par le nombre de syndiqués CGT, mais aussi par leur capacité à agir collectivement. Il est donc incontournable de les organiser en syndicat afin qu'ils puissent décider de leurs revendications et des actions à mener dans l'entreprise et dans la société.

La mise en commun des revendications portées par nos syndicats, et le débat



collectif, permettent à la CGT de construire les revendications en territoire.

Le renforcement de la CGT dans les catégories Ingénieurs, Cadres et Techniciens, chez les jeunes ainsi que chez les précaires et les privés d'emploi est une priorité dans notre activité syndicale.

Le syndicalisation, un enjeu pour le rapport des forces

En 2018, la CGT a recensé plus de 34981 salarié(e)s qui nous ont rejoints sur l'ensemble du territoire.
Sur le département en 2018, ce sont près de 82 salarié(e)s qui ont adhéré(e). (source COGÉTISE)

Le renforcement doit donc être une priorité et une constante de l'activité de toutes nos organisations parce que c'est l'outil incontournable pour créer les conditions d'imposer au patronat et au gouvernement les changements de société indispensables. Les directions syndicales animent la bataille des idées dans l'organisation, notamment par la culture du débat auprès des salariés passant par la formation et l'information. Leur rôle est primordial pour animer la vie du syndicat dans tous les domaines, développer





le travail collectif et permettre une véritable activité « de masse », à partir du syndiqué, de sa place et de son rôle.

Les directions sont diversement structurées mais elles ont en commun des secteurs de responsabilités indispensables à la vie collective. Il s'agit des responsabilités de Secrétaire Général, d'animateur des questions d'organisation et de vie syndicale, de finances ainsi que des questions revendicatives.

Les directions syndicales doivent veiller à réunir régulièrement les syndiqués et à tenir un congrès ou une assemblée générale.

La qualité de vie syndicale (QVS), le bon fonctionnement des syndicats doivent être une priorité et un souci permanent. Le syndicat n'est pas uniquement l'affaire de quelques élus, il est l'outil de tous les syndiqués de l'entreprise. Tous les syndiqués doivent donc être associés à la vie du syndicat, à l'assemblée générale, au congrès et participer au mieux à son fonctionnement.

Les syndicats doivent comprendre la nécessité de travailler en lien avec les structures interprofessionnelles, mais aussi de leur donner les moyens de fonctionner.

L'UL et l'UD doivent connaître l'état des syndicats et syndiqués de son territoire. C'est pourquoi, l'outil CoGiTiel doit continuer à être optimisé.



Accueillir les nouveaux adhérents pour en faire des acteurs du syndicat

La question de l'adhésion, après débat sur ce que peut apporter la CGT doit être posée.

Dès l'adhésion, un livret d'accueil sera remis au nouveau camarade et il sera inscrit dans le COGITIEL.

L'adhésion, ce n'est pas uniquement le versement du FNI et la remise de la carte, ce doit être aussi la possibilité immédiate d'agir, d'intégrer un groupe rapidement.

Pour les demandeurs non rattachés à un syndicat ou une section syndicale, il est important de les intégrer rapidement dans une organisation collective, pour cela, le rôle des ULs est primordial avec la généralisation des syndicats multi-professionnels.



Il est nécessaire de créer des liens rapidement avec les militants de sa structure (Il est à noter que 177 adhérents dans notre département le sont dans une base individuelle: ce qui représente 9,98 % de l'ensemble de nos adhérents).

Pour éviter qu'un salarié isolé passe au statut de syndiqué isolé, la création de syndicats multiprofessionnels dans chaque UL permettra de prendre en compte ces syndiqués et de les amener à s'organiser.

Bien entendu le nouveau syndiqué doit avoir la possibilité de participer également aux initiatives départementales, régionales, fédérales et confédérales.

Au-delà de l'adhésion, l'objectif de ce dispositif de suivi est de transformer le salarié demandeur, isolé, en syndiqué acteur, en mesure de s'inscrire dans la bataille idéologique, et donc, de peser dans le rapport de force.

Les motivations de ces salariés peuvent être très diverses, le premier contact est donc très important, puisqu'il permet d'étudier ses attentes et de lui présenter notre organisation, sa démarche et ses valeurs.

Dès l'adhésion, il doit pouvoir s'inscrire le plus efficacement possible dans la bataille des idées, passage nécessaire pour faire grandir le rapport de force.

La participation à un stage d'accueil est incontournable.



Le pôle Vie Syndicale de chaque organisation sera chargé du suivi :

- des adhésions afin d'aider et de faciliter leur intégration dans la CGT,
- chaque structure désignera un référent chargé des nouvelles adhésions,
- les livrets d'accueil seront mis à disposition de toutes les structures du département.
- chaque syndiqué sera saisi dans le COGITIEL et recevra le journal « Ensemble ».

Le Collectif formation est disponible pour aider à organiser des stages d'accueil dans les syndicats, les ULs.

Formation syndicale

Pour la CGT, être une organisation démocratique, c'est permettre à chaque syndiqué de prendre toute sa place dans la CGT pour devenir auteur, acteur, décideur de l'organisation.

Depuis plusieurs congrès, l'UD CGT 46 a mis en place une politique de formation syndicale ambitieuse et cohérente de l'accueil à la prise de mandat ou de responsabilité.



Si cette activité est devenue structurante dans la vie de l'UD, il est aujourd'hui nécessaire de continuer à la pérenniser et la développer. Dans ce cadre, le renforcement du collectif formation et de l'équipe de formateurs sont des questions centrales et urgentes pour se donner de nouveaux objectifs.

Dans la bataille idéologique qui fait rage, décrypter l'information, l'analyser, la comprendre nécessite de la comparer à des références.

La formation syndicale, qu'elle soit générale (accueil, niveau 1 et 2) ou spécifique (CSE, CCSCT...) apporte ces références.

Elle permet aux syndiqués d'acquérir la démarche d'analyse, de comparaison et l'esprit critique nécessaire.



La formation est indispensable à l'engagement des nouveaux syndiqués et au déploiement de la CGT. Notre ambition d'imposer d'autres choix de société, dans un contexte de matraquage médiatique de la pensée dominante ne peut aboutir sans la capacité de nos bases syndicales à informer, à convaincre, à mobiliser les salariés au plus près des postes de travail. Dans ce contexte, notre organisation a la responsabilité d'outiller nos camarades pour engager le débat sur le terrain argumentaire et la bataille des idées au plus près des salariés. Cette ambition nécessite que la formation ne se limite pas à des stages ponctuels mais participe de manière continue à notre vie syndicale. Et elle ne prendra toute sa valeur que si tous les syndicats se saisissent du sujet de la formation syndicale.

Communication, Presse...

Lire CGT pour s'informer et militer CGT

L'information constituant un droit du syndiqué, le devoir de la CGT du Lot est bien de mettre à disposition de chaque syndiqué les informations nécessaires à son engagement.

A ce titre, le journal «ENSEMBLE » est un outil incontournable à disposition de tous les syndiqués, puisque compris dans la cotisation, tout comme la lecture de la presse syndicale (Le Peuple, Options, Vie Nouvelle, Réactif, et les journaux des Fédérations, etc.).

La Nouvelle Vie Ouvrière, le journal de la CGT participe aussi à la réflexion collective, sa pérennisation dépend de nous, pour qu'il vive, chaque syndicat doit s'engager à un abonnement collectif.

Vie Nouvelle, magazine bimestriel, fait par les retraités pour les retraités.

Le Salarié du Lot est le journal d'information de l'UD, désormais au format numérique.

Le site internet de l'UD CGT 46 ainsi que les réseaux sociaux doivent

permettre la diffusion rapide de

l'information le plus largement possible.

Tous ces vecteurs de communication doivent être enrichis par l'activité revendicative des syndicats.

Les syndicats doivent créer les conditions pour que chaque militant se forme, s'informe et lise la presse syndicale CGT.



résolution 1

Pour des syndiqués acteurs

Les syndicats du Lot décident de :

S'engager à appuyer les syndicats dans la mise en œuvre de la démarche CGT:

- avec la formation à la demande des syndicats et leurs responsables,
- avec la participation des membres de la CE de l'UD à la vie des syndicats (AG, Bureaux...). Ainsi afin, de mieux cibler les besoins et attentes de chaque syndicat, de les soutenir dans le développement de la vie syndicale et de la politique revendicative, chaque membre de la CE de l'UD avec un membre du bureau ou secrétaire d'UL, participera à des rencontres et/ou AG d'un ou plusieurs syndicats, selon sa disponibilité et son champ de compétences avec le renforcement de l'équipe de formateurs.

De s'organiser pour être présents auprès des précaires et des privés d'emploi.

Proposer de la formation syndicale à l'ensemble des syndiqués pour leur permettre de s'impliquer, de devenir acteur de la CGT (notamment au travers de l'équipe de formation).

Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour faciliter l'accès à la lecture CGT et notamment l'impulsion à un abonnement collectif NVO et Vie Nouvelle dans chaque syndicat du Lot.

Communiquer le plus largement possible par l'expression des syndiqués à travers notre journal « le salarié du Lot » et le site internet de la CGT du Lot.



Regagnons notre première place!

Pour gagner des droits nouveaux, changer la société, nous avons besoin de déplacer le rapport de force en faveur des salariés dans l'entreprise.

Les élections professionnelles sont un temps fort de la démocratie, une étape du combat de classe dans l'entreprise, et une action de renforcement pour la CGT. Elles se gagnent sur des objectifs revendicatifs et par la mise en œuvre des moyens d'actions pour les atteindre. Elles constituent une occasion particulière pour les salariés de s'exprimer et de porter un jugement sur le comportement de la CGT et de ses syndicats.

Ce sont les élections professionnelles qui servent à mesurer la représentativité des syndicats en même temps qu'elles désignent les membres des Instances Représentatives du Personnel.

Les élections sont une illustration de la manière dont la bataille pour la représentativité qui se mène dans l'entreprise se répercute sur l'ensemble de la CGT. Bien souvent, on peut avoir l'impression que les élections ne concernent que les militants et les salariés de l'entreprise où se déroule le scrutin. Or, les résultats de toutes les élections, sans exception, sont agrégés pour calculer l'audience de la CGT dans son ensemble. Pour preuve, en 2018: la CGT a perdu sa première place d'organisation syndicale dans





le privé avec 28,57 %, passant derrière la CFDT qui obtient 30,32 % de poids relatifs. Ces chiffres évolueront en 2021 avec la compilation des résultats CSE dans le privé et ceux des élections dans la fonction publique (en 2018) et les élections TPE en 2021.

Même là, où la CGT fait de bons scores, nous sommes souvent en défaut par manque d'anticipation des règles de répartition équilibrée femme/homme et dans les 2° et 3° collèges ICT (Ingénieurs, Cadres et Techniciens).

Comment mieux anticiper la représentation homme/femme?

Comment rejoindre les catégories ICT qui se développent de plus de plus dans nos entreprises, établissements?

Qui d'autres que nos syndiqués peuvent aller à la rencontre, au débat avec leurs collègues, leurs voisins, les salariés de l'entreprise d'à côté?

Combien, de salariés du Lot n'ont jamais eu la « chance » de discuter avec un militant CGT?

Pour ce faire, une seule solution, déployer

Pour ce faire, une seule solution, déployer nos syndiqués, nos militants, créer les initiatives pour aller au-devant des travailleurs.

Se renforcer là où nous sommes, assurer la continuité syndicale, s'implanter là où nous ne sommes pas, voilà les solutions.

Par ailleurs, dans notre département où le secteur agricole est très présent, la CGT y est en difficulté en termes de représentativité. Les élections TPE (Très Petites Entreprises < 11 salariés) comme celles de mars 2021, doivent être un moment fort dans nos ULs en s'engageant dans un plan de campagne de représentativité.

Chaque voix compte et permet à la CGT de faire valoir ses propositions revendicatives, de signer ou de s'opposer aux projets d'accord à n'importe quel niveau. C'est sur la base de cette représentativité qu'est assurée la présence de la CGT partout où nous devons fournir des mandatés (Conseil Économique Social et Environnemental, Caisses de Sécurité Sociale, TASS, Offices HLM, prud'hommes, etc.). C'est dire l'importance de toutes les élections professionnelles, en témoigne aujourd'hui notre recul dans la représentativité et les conséquences notamment sur le nombre des conseillers prud'homme CGT du Lot (de 14 en 2008 à 8 en 2017).

La bataille des élections professionnelles dans les entreprises est un enjeu majeur. Elle l'est d'autant plus que le Président, Emmanuel MACRON a chamboulé le code du travail et la vie dans l'entreprise en mettant en place les CSE.



Même si la CGT a perdu sa première place dans le privé, elle reste malgré tout la première organisation représentative au niveau national. En effet, première organisation dans les TPE et première organisation auprès des 5 millions d'agents de la fonction publique, la CGT demeure première organisation sur l'ensemble du salariat du secteur privé et de la fonction publique avec une audience de 24,27 %. Les élections qui ont eu lieu en 2018 dans la fonction publique sont donc importantes pour le cycle en cours et le calcul de la représentativité.

Il n'y a pas de petite ou de grande élection. Chaque élection dans chaque entreprise représente un enjeu majeur pour toute la CGT. Elles indiquent notre présence sur le terrain et la confiance que témoignent les salariés dans l'action de la CGT. Notre implantation dans le monde salarié qu'il soit dans le privé ou le public est primordiale. Plus nous serons présents dans les entreprises, plus notre audience aux élections professionnelles sera importante.





Etre présent, se déployer dans les entreprises c'est aussi avoir des moyens humains et syndicaux supplémentaires pour l'organisation à tous les niveaux qu'ils soient.

Les élections sont un moyen d'entrer dans l'entreprise et d'aller vers la syndicalisation et le renforcement de nos structures comme les Unions Locales. C'est donner du poids à la CGT dans les conseils des Prud'hommes pour assumer la défense des salariés.

Mais en plus, elles conditionnent le nombre et la répartition de nos élus et mandatés et les moyens syndicaux qui favorisent notre action dans l'entreprise et hors de l'entreprise que se soit au niveau professionnel ou interprofessionnel dans nos structures : USD, CSD, UL, UD, CR et CFD.

La CGT avec ses syndicats, ses ULs, l'UD se saisit des élections professionnelles comme autant d'occasions pour entrer en contact avec les salariés des entreprises pour les aider à s'organiser au sein de notre syndicat, à déposer des listes et créer des bases dans tous les déserts syndicaux.

L'UD, les ULs et même les premiers responsables de syndicats en fonction de leur champ professionnel doivent participer aux négociations des protocoles électoraux des entreprises du département selon un plan de ciblage qui pourra être établi au niveau de l'UD. C'est, pour la CGT, un moyen de construire de nouvelles bases syndicales avec la possibilité de présenter des listes au premier tour des élections professionnelles dans les différents collèges et d'augmenter notre représentativité.

Des élections gagnées, ce sont des liens créés par le syndicat, des débats engagés, des salariés convaincus et décidés à défendre leurs droits, ainsi que le renforcement de la CGT, notamment au travers d'un plan de syndicalisation.

Gagner les élections professionnelles c'est bien, mais être reconnu au niveau représentativité « c'est mieux » !!! Malgré le travail effectué par toutes les organisations lors du dernier cycle, il reste 1,8 % de PV en anomalie et donc non pris en compte pour le calcul de la représentativité.

Il nous faut donc:

- revenir sur le terrain et conquérir ou reconquérir des bases CGT;
- préparer nos listes avec soin ;
- veiller à la validité des PV électoraux.

Alors agissons vite pour une reconquête sociale, il y a urgence!



REPRESENTATIVITE

Point info:

LES OBLIGATIONS COMPTABLES ET ADMINISTRATIVES DES SYNDICATS.

Depuis l'exercice comptable 2012, Syndicats et Unions Locales doivent établir leurs comptes annuels et les publier.

Les documents comptables à établir sont différents selon le montant des ressources du syndicat. A savoir que pour les syndicats disposant de ressources nettes annuelles inférieures à 2000 €, un livre de dépenses et recettes suffit. Si les recettes annuelles nettes dépassent les 2000 €, un compte de résultat et un bilan simplifié sont à établir. Les comptes doivent être arrêtés par le bureau (ou secrétariat) du syndicat et approuvés par la Commission Exécutive (ou par l'AG) du syndicat.

Les comptes doivent ensuite être publiés dans un délai de 3 mois soit à la Direccte, soit sur le site de l'UD, soit sur le site du syndicat.

Dans le même temps, il est indispensable pour toutes nos organisations d'avoir les statuts et la composition du bureau à jour, et le tout, doit être déposé en mairie.

Le non-respect de ces mesures peut entrainer l'annulation de la liste du syndicat lors des élections professionnelles dans l'entreprise et compromettre également toute action en justice du syndicat.

L'Union Départementale est disponible pour aider les syndicats dans ces démarches administratives.



REVENDIQUER A PARTIR D'UN SOCLE D'EXIGENCES COMMUNES



résolution 2

Représentativité

L'UD avec l'ensemble de ses syndicats et structures s'engagera dans la bataille de la représentativité.

Le Congrès décide :

D'établir un plan de ciblage départemental pour permettre d'assurer une présence CGT aux négociations de protocoles préélectoraux des entreprises ciblées et d'investir ces CSE.

De faire en sorte que la CGT soit présente dans toutes les entreprises où il y a des élections ainsi que dans tous les collèges électoraux. Ceci implique de renforcer la CGT en se déployant dans toutes les catégories (ICT, jeunes...).

A partir des résultats aux élections, **d'aider** le syndicat pour aller à la rencontre de ceux qui ont fait confiance à la CGT pour leur proposer l'adhésion.



REVENDIQUER A PARTIR D'UN SOCLE D'EXIGENCES COMMUNES

La CGT a pour ambition de permettre aux salariés de s'émanciper de toute forme d'exploitation et de domination, et donc de construire un syndicat de transformation sociale.

Cet objectif nécessite, à partir d'un socle commun de propositions et de revendications, de développer les luttes pour empêcher les reculs et gagner de nouveaux acquis sociaux. L'Union Départementale travaille à favoriser les convergences, les solidarités et les luttes avec les ULs et les syndicats, à partir des revendications professionnelles, des repères confédéraux et des propositions issues des débats départementaux, internes et intersyndicaux. En lien permanent avec ses ULs et les syndicats en contact quotidien avec leurs premiers responsables, l'Union Départementale doit développer à partir de sa Commission Exécutive toutes les initiatives visant à renforcer l'activité syndicale et revendicative dans les entreprises.



REVENDIQUER À PARTIR D'UN SOCLE D'EXIGENCES COMMUNES





Renforcer, coordonner l'action de nos syndicats vise à émanciper les salariés et leur permettre ainsi de contribuer aux décisions des organes de directions.

La bataille pour l'emploi et son contenu est au cœur de nos préoccupations et des initiatives que nous aurons à prendre. Elle a pour objet : de contester les politiques de restructurations, de licenciements (PSE, PLE...), de délocalisations et de sous-traitance des groupes aggravant le chômage au profit du capital.

De contester les accords de chômage longue durée, les accords de compétitivité... et le télétravail utilisé de façon abusive et sans garanties sociales. De réinterroger les salariés par exemple sur les questions de durée légale du travail, de conditions de travail, du travail du dimanche, de temps de formation, de salaire... etc.

De lutter contre l'exclusion et la pauvreté (taux de pauvreté de 17 % dans le Lot, chiffre INSEE 2021, équivalent à la moyenne nationale).

D'atteindre l'objectif du plein emploi solidaire. L'action sur les salaires et les pensions, sur la sécurité sociale, sur l'emploi doit être une convergence revendicative permanente de tous les secteurs professionnels y compris les retraités.



REVENDIQUER A PARTIR D'UN SOCLE D'EXIGENCES COMMUNES

Notre engagement depuis plusieurs décennies, malgré de réelles difficultés de mobilisation, doit se poursuivre pour la défense et l'élargissement du salaire socialisé. Les débats, initiatives et actions revendicatives sur les rémunérations à partir des cotisations sociales, essence de la solidarité et de la sécurité de l'existence, seront poursuivis et amplifiés à un moment où la pression du capital entend en limiter drastiquement le champ. Les mobilisations pendant plusieurs mois pour le combat contre le projet de réforme des retraites par points.

La convergence revendicative est un lien privilégié entre actifs et retraités, que nous entendons renforcer. L'USR (Union des Syndicats de Retraités) est un outil de l'UD pour œuvrer au développement du syndicalisme retraité.

Nos syndicats des services publics et des fonctions publiques vont au delà de la seule défense d'intérêts catégoriels car la finalité du travail de ces salariés structure les relations dans toute la société. Face au capitalisme qui compte s'approprier toute la vie, tous les biens communs pour les transformer en marchandises, nous avons l'impérieuse nécessité de mobiliser les salariés-citoyens pour redonner du sens au collectif, s'émanciper du capital et répondre aux besoins sociaux et environ-

nementaux. Continuons de nous battre contre la vente de nos biens communs et de nos services publics.

A travers le collectif « Vivre et travailler partout dans le Lot » nous devons développer nos idées, nos revendications et mutualiser les mobilisations pour mieux prendre en compte :

- la nécessité d'un État et de collectivités territoriales (réforme territoriale) qui contribuent à la cohésion sociale, à une juste redistribution des richesses créées;
- la reconstruction de services publics à partir des besoins collectifs « largement identifiés durant la crise sanitaire », permettant l'exercice d'un droit effectif au logement, à la santé, à l'énergie, aux transports, à l'éducation et à la culture... etc.

Notre démarche de protection et d'extension des droits des salariés et des retraités va de pair avec celle de protection et de conquête de droits nouveaux dans la société.

Notre Union Départementale, c'est à dire ses syndicats, doit pouvoir, rayonner sur toutes les questions de société. A partir de nos expériences et combats dans les entreprises, nous devrons renforcer nos initiatives contre toutes les discriminations (sexistes, homophobes, raciales, islamophobes, etc.). La question de nos liens

REVENDIQUER À PARTIR D'UN SOCLE D'EXIGENCES COMMUNES



avec les associations et les collectifs qui militent sur ces sujets doit-être posée dans le sens d'un enrichissement des débats, afin d'élargir toujours plus la réflexion et la recherche d'alternatives au sein de la CGT.

Notre combat pour la démocratie doit garantir aux salariés et citoyens de participer aux choix qui les concernent. Il est indissociable de celui que nous menons dans les entreprises pour gagner de nouveaux droits des salariés et la démocratie syndicale.

L'utilisation du 49.3 pour faire passer la réforme des retraites contre l'avis des citoyens met en lumière la possibilité offerte au gouvernement de faire ou de défaire des majorités pour agir sur le contenu des politiques menées. La mise en place de l'état d'urgence, a donné des ailes à Macron et son gouvernement pour faire passer des décrets et présenter des lois liberticides (loi sécurité globale, « séparatisme »). Ces pratiques, sur fond de discours xénophobes, racistes, antisémites et islamophobes, favorisent la montée de l'extrême droite.

Nous devons absolument renforcer notre démarche de réfutation de cette idéologie qui traverse aujourd'hui une large partie du salariat. Elle a pour premier effet de diviser le salariat et de substituer à la confrontation de classe celle des salariés entre eux pour le plus grand profit du capital.





REVENDIQUER A PARTIR D'UN SOCLE D'EXIGENCES COMMUNES

Notre département est aussi terre d'accueil pour des réfugiés fuyant la misère, la guerre dont le capitalisme exploite et tire parti. Nous rappelons que même si le nombre de refugiés est en augmentation, il ne représente que 0,47 % de la population européenne (en 2017 : 2,4 millions de personnes ont immigré en qui comptait 512,4 millions Europe d'habitants). Il y a plus de français à l'étranger que de migrants en France. Par ailleurs, comme le démontre le dernier rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) l'immigration est une chance économique, qui rapporte bien plus qu'elle ne coute contrairement aux fausses idées colportées par l'extrême droite.

La CGT s'est engagée dans la lutte contre l'expulsion de famille sans papier, comme à Figeac en 2020. La CGT réaffirme sa volonté de lutter pour conquérir l'égalité de traitement entre tous les travailleurs en France, la régularisation des travailleurs sans papier en est une condition sine qua none, ainsi que le respect des règles sociales et des conditions d'hébergement. La CGT réaffirme que l'asile est un droit et l'accueil un devoir. Il nous appartient de faire respecter l'un et l'autre.

La CGT a placé au sein de sa démarche de « développement humain durable », la remise en cause des logiques de rentabilité financière et d'accumulation du capital, cela doit permettre



REVENDIQUER À PARTIR D'UN SOCLE D'EXIGENCES COMMUNES



de préserver les conditions de vie des générations futures.

Au niveau d'une localité, d'un département, sont soulevées des questions de politique des transports, d'autosuffisance énergétique, de préservation de l'environnement, elles appellent à un investissement plus fort de toutes nos structures et plus particulièrement nos Unions Locales à travers la résolution 6 du 49° congrès CFD (réaffirmée lors du 51° congrès).

résolution 3

Revendiquer

Le Congrès **réaffirme ses ambitions** de changer la société par la revalorisation et la transformation du travail.

Pour cela il décide **d'amplifier** le débat avec les salariés sur le contenu, le sens, l'organisation, les conditions et la finalité du travail, de mener des campagnes sur les salaires, le nouveau statut du travailleur salarié, les 32 heures, la protection sociale, l'emploi et les retraites...

L'UD **s'engage** à apporter son soutien aux syndicats dans leurs démarches auprès des salariés (AG des salariés, information...)

Le congrès **décide** de porter l'exigence d'une véritable politique industrielle, en construisant des projets revendicatifs par bassin d'emploi et en agissant pour instaurer un véritable dialogue social en territoire, en lien avec le Comité Régional.



L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS

Au carrefour de l'activité professionnelle et interprofessionnelle de la CGT.

L'Union Départementale et les Unions Locales sont les lieux privilégiés du fédéralisme. Des lieux où les syndicats mènent la démarche revendicative au plus proche des salariés de l'entreprise dans leur secteur. Ce sont des lieux où ils font l'expérience de l'interprofessionnel qui ne s'oppose pas à leur activité syndicale dans l'entreprise mais au contraire la renforce.

Rester enfermés dans l'entreprise, dans la lutte quotidienne, s'isoler des structures interprofessionnelles, est à terme voué à l'échec.

Pour gagner avec l'ambition de transformer la société, pour briser l'isolement imposé par le patronat, l'action syndicale interprofessionnelle est indispensable.

Notre ambition de transformation de la société passe obligatoirement par une CGT forte dans toutes ses organisations à commencer par le syndicat : l'ensemble de ses syndiqués.

Si nous voulons être à la hauteur de nos ambitions, nous devons prendre soin de notre organisation en redonnant toute leur place aux syndiqués.

Notre démarche s'inscrit dans notre volonté de remettre la démarche CGT au centre de nos organisations.

Les Unions Locales sont les lieux d'interaction qui favorisent les croisements et les échanges entre les syndicats et leur Union Départementale à double titre:

- par l'interaction entre les syndicats de l'Union Locale;
- comme relais de proximité entre les syndicats et l'UD.

Ce rapport de proximité doit s'exprimer dans une relation privilégiée entre les syndicats et les Unions Locales, entre les Unions Locales et l'Union Départementale, avec les mêmes objectifs pour les Salariés et Citoyens, défendre les droits existants et en conquérir de nouveaux.

Les Secrétaires Généraux d'UL, les référents de bassin d'emploi sont membres invités de droit, au sein de la CE de l'UD. De plus les SG des ULs participent au bureau de l'UD.

L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS



résolution 4

00

Composition du bureau de l'UD :

- Secrétaire Général
- Secrétaire à la politique revendicative
- Secrétaire à la communication
- Secrétaire à la politique financière
- Secrétaire à la vie syndicale (syndicalisation)
- Secrétaire à la formation syndicale
- Un représentant de l'USR
- Les secrétaires d'UL

Le bureau se réunira à minima tous les 15 jours à 1 mois, il y aura une CE d'UD tous les deux mois, elles seront décentralisées au moins une fois par an dans les ULs.

Suivant l'ordre du jour de la CE, les mandatés siégeant pour la CGT dans différents organismes ou instances seront invités une fois par an à participer aux travaux de la CE.

Les nouvelles technologies peuvent éviter de se déplacer systématiquement, les réunions téléphonées, visioconférences sont des moyens à notre disposition pour gagner du temps et être plus efficaces et réactifs face à l'actualité.

Pour analyser les besoins, aider à la création ou au renforcement de nos ULs et au renforcement de la CGT dans les territoires, des membres de la CE pourront être chargés d'assurer un suivi des ULs, lors de bureau par exemple.



MES NOTES...

MES NOTES...







Union Départementale CGT du Lot

34, place Rousseau **46000 CAHORS** Tél. 05 65 35 08 56 e-mail: ud46@cgt.fr

site: www.cgt46.fr

NGRE